

# 1 - Déclarer les sangliers prélevés EN BATTUE

Tout se passe sur votre espace adhérent ! Si vous ne connaissez plus vos identifiants, vous pouvez joindre votre Fédération au 05-62-60-28-30

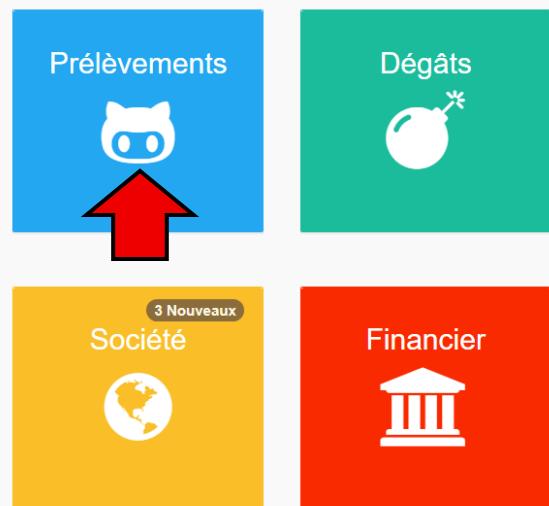
## ETAPE 1

Connectez-vous en cliquant sur « espace adhérent » accessible depuis le site de la Fédération  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/>



## ETAPE 2

Cliquez sur « Prélèvements »



## ETAPE 3

Cliquez sur « constats de tir BATTUE »



## ETAPE 4

Cliquez sur le « + »

Pour ajouter une battue

## ETAPE 5

Ajouter une battue

Date	10/10/2025 	1 - Sélectionnez la date en cliquant sur le calendrier bleu
Commune	MANCIET	2- Vérifiez que la commune est bien sélectionnée
Nombre de chasseurs	_10	3- Saisissez le nombre de chasseurs présents
Observation	Observation	

Cochez les espèces chassées

4 – Cochez la case sanglier comme espèce chassée

Espèce	Chassée	Prélevés
Sanglier	<input checked="" type="checkbox"/>	5
Cerf	<input type="checkbox"/>	0
Chevreuil	<input type="checkbox"/>	0
Daim	<input type="checkbox"/>	0
Plan de chasse chevreuil qualitatif	<input type="checkbox"/>	0

## ETAPE 6

Descendez un peu plus bas, ne touchez pas au tableau jaune et cliquez sur valider en bas

Pour ajouter un prélevement avec un plan de chasse 

Espèce prélevée avec un plan de chasse	Bracelet	Carton de tir	Sup.
Aucune donnée à afficher			



Valider

**Vous venez de déclarer les sangliers prélevés lors de la battue.  
Pour rappel, cette déclaration doit se faire chaque semaine, c'est une obligation réglementaire fixée par l'Etat pour bénéficier d'un plan d'accompagnement financier aux dégâts agricoles.**

**Pour consulter vos déclarations il suffit de revenir en arrière en cliquant sur :**



Saisir les battues de la saison